

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAUTE-SAONE DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N° 6

DESIGNATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES

L'an deux mille seize, le mercredi 23 novembre à 17h15, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence de Madame Marie-Françoise LECAILLON, Préfète de la Haute-Saône.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Haute-Saône = 28
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 21
- Quorum = 15

NOM - Prénom	ENTREPRISE	Présent	Excusé
INDUSTRIE 1			
BERTRAND Elise	BESSON		▲
GRAVELLE Bruno	INTERMECA	▲	
MASSON Catherine	1 OU 2 MAILLES	▲	
PITON Jean-Luc	S.I.B.R.	▲	
MERTENS Frédéric	MECA PRECIS METAL		▲
RIETTE Marie-Aude	M.A MACONNERIE		▲
SAIRE Jean-François	SAIRE SARL	▲	
INDUSTRIE 2			
CORDONNIER Xavier	GALVANOPLAST		▲
DELBOS Martine	PEPINIERES GUILLAUME		▲
MERCIER Anne-Laure	METALLERIE BERNARD MERCIER	▲	
MILLERET Denis	ETABLISSEMENTS MILLERET	▲	
QUIVOGNE Jean-Luc	SAHGEV	▲	
SAUGIER David	ETABLISSEMENTS WALTEFAUGLE	▲	
COMMERCE 1			
FRIQUET Franck	DISTRI SCEY	▲	
GUTEHRLE Thierry	LA DAME VERTE	▲	
LAMOUCHE Sophie	LE COMPTOIR DES AROMES		▲
NOGARA Nelly	CONFECTION ELLE ET LUI	▲	
PRUNIER Daniel	SOCIETE DE DISTRIBUTION DE LURE	▲	
COMMERCE 2			
CABANEL Laurence	NERAMUN		▲
FERRARI Pascal	AU GRAND BAZAR FOUINE BAZAR	▲	
GIRARDOT Vincent	JUCOREL	▲	
SERVICES 1			
FERRAND Hervé	TOROP.NET	▲	
GROSPERRIN François	SARL E.G. PRESTATIONS	▲	
LANDIOT-SIBILLE Véronique	VERSION LIBRE	▲	
SASSARD Benoît	AXA ASSURANCES	▲	
SERVICES 2			
CHAMBRE Fabrice	CRIT INTERIM	▲	
EUVRARD Jean-Marie	VESOUL ELECTRO DIESEL	▲	
RIGOULOT Marie-Claude	TRANSPORTS RIGOULOT	▲	

EXPOSE DES MOTIFS

Les CCI disposent d'une liberté pour désigner des conseillers techniques. Il n'y a pas de limite de leur nombre.

Toutefois, il convient de considérer que :

- Les conseillers techniques ne sont pas membres de la CCI ; ils n'ont pas à être convoqués de manière obligatoire à chaque assemblée générale ; c'est une simple faculté
- Les conseillers techniques sont des représentants de leur organisme, entreprise, entité d'origine au sein de la CCI ; ils ne représentent pas la CCI ;
- Ils peuvent participer aux travaux de la CCI avec voix consultative, sauf dans les instances réglementées (bureau et commissions réglementées).

DELIBERATION

L'Assemblée générale désigne les conseillers techniques suivants :

Fonction	Entreprise
Président	MEDEF
Président	CGPME 70
Président	TRIBUNAL DE COMMERCE
Directeur	BANQUE DE FRANCE
Président / Directeur Général	AGENCE REGIONALE
Président	ACTION 70
Commandant du Groupement de Gendarmerie	GENDARMERIE
Directeur	POLE EMPLOI VESOUL
Président	CHAMBRE DE METIERS
Président	CHAMBRE D'AGRICULTURE
Subdivisionnaire Service Navigation	V.N.F.
Directeur	HABITAT 70
Président	ADIB
Président	ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
Président	COMITE LOCAL DES BANQUES
Président	UDCIA
Président	UMIH
Président	UIMM
Président	SYNDICAT TRANSPORTEURS FNTR
Président	ORDRE DES NOTAIRES
Bâtonnier	ORDRE DES AVOCATS
Président	CRGA
Directeur Départemental de la Sécurité Publique	POLICE
Président/Directeur local	AGEFIPH
Président/Directeur local	SANTE AU TRAVAIL

Résultat du vote :

- Nombre de votants	:	21
- Voix pour	:	21
- Voix contre	:	0
- Abstentions	:	0

Fait à Vesoul, le jeudi 24 novembre 2016

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Luc QUIVOGNE



